

PROJET DE TEXTES DE RESOLUTION

Siège Social BANK OF AFRICA - NIGER - Rue du Gawaye, Immeuble BOA-NIGER - BP : 10973 - Niamey - Niger
Tél. : (227) 20 73 36 20 / 21 - Fax : (227) 20 73 38 18 - E-mail : information@boaniger.com - Swift : AFRINENIXXX - Code Banque : NEO38
Société anonyme au capital de 20 800 000 000 F CFA - RCCM NI-NIM-2003-B 639 - N.I.F. : 1185 - TAFI 18% VA 135414

PROJET DE TEXTES DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos **le 31 décembre 2024**, les approuve dans toutes leurs parties et approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces Rapports.

Cet exercice clos **le 31 décembre 2024** se solde par un bénéfice net de **5.001.721.839 FCFA** après paiement de l'impôt sur les bénéfices de **568.414.727 FCFA**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et pour les actes accomplis par eux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE et à l'article 45 de la loi portant réglementation bancaire, approuve sans réserve lesdits rapports.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne décharge aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2024.

TROISIEME RESOLUTION

Selon les propositions du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve l'affectation suivante du bénéfice net de l'exercice :

<u>RUBRIQUES</u>	<u>En F CFA</u>
Résultat 2023	5. 001.721.839
Report à Nouveau antérieur	0
Réserves légales	750.258.276
Dividende	4.680.000.000
Réserves facultatives	428 536 437
MONTANT TOTAL	5 430 258 276
	5 430 258 276

QUATRIEME RESOLUTION

En application de la précédente résolution, l'Assemblée Générale décide que, après règlement à l'Etat de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) au taux de 7% sur le dividende brut de 225 FCFA, il sera effectivement versé aux actionnaires un dividende net d'impôt correspondant à une rémunération de 209,25 FCFA par action de 1 000 FCFA.

Le paiement de ce dividende s'effectuera à compter du 31 mai 2025 auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation domiciliataires des titres.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après présentation des résultats de l'évaluation du conseil d'administration, des sous-comités et des administrateurs, au titre de l'exercice 2024, approuve lesdits rapports.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat des Administrateurs arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, donne quitus à ceux-ci pour l'accomplissement de leur mission et décide de la nouvelle composition du Conseil d'Administration comme suit :

- Monsieur Boureima WANKOYE
- Monsieur Amine BOUABID
- Monsieur SEYNI Ganda HASSANE
- Monsieur Abdourhamane HAMIDOU
- Monsieur Ibrahima MOUMOUNI DJERMAKOYE
- Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)
- BOA-WEST AFRICA
- BOA-GROUP

Leur mandat, d'une durée de trois (3) ans, arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le montant de **74 800 euros**, soit **49 065 584 FCFA** au titre des indemnités de fonction à payer aux Administrateurs pour l'année 2025.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie, du présent procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir tous dépôts, publicités et formalités légales.

**PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTEES A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Première résolution : Lecture du rapport du Conseil d'Administration, du Président du Conseil d'Administration et du rapport Général des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture :

- I. du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et sur les comptes dudit exercice ;
- II. du rapport du Président du Conseil d'Administration prévu par les articles 831-2 et 831-3 de l'AUSCGIE ; et
- III. du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels de cet exercice.

approuve lesdits rapports dans toutes leurs dispositions ainsi que le bilan et les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve spécifiquement :

- a. Les états financiers annuels de synthèse établis selon le Plan Comptable Bancaire (PCB) de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, tels que présentés et arrêtés et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat net bénéficiaire de **dix-neuf milliards neuf cent quatre-vingt-trois millions six cent soixante-dix mille six cent vingt-huit (19.983.670.628) francs CFA**, après une dotation nette aux amortissements de **deux milliards huit cent soixante-seize millions cinquante-huit mille trois cent soixante-quatre (2.876.058.364) francs CFA**, une dotation aux provisions de **quatre milliards quatre cent vingt-neuf millions trois cent vingt-sept mille trois cent cinquante (4.429.327.350) francs CFA**.
- b. Les états financiers annuels de synthèse établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, tels que présentés et arrêtés et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat net bénéficiaire de **vingt milliards sept cent trois millions cinq cent quarante-trois mille cinq cent quarante-huit (20.703.543.548) francs CFA**, après une dotation nette aux amortissements de **trois milliards deux cent trente-neuf millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent soixante-dix-huit (3.239.495.578) francs CFA**, une dotation aux provisions de **quatre milliards trois cent quatre-vingt-trois millions cent quarante mille huit cent trente-cinq (4.383.140.835) francs CFA**.

Deuxième résolution : Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées aux articles 438 et 440 de l'AUSCGIE

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions prévues par la loi n°2008-26 du 28 juillet 2008 portant sur la Réglementation Bancaire au Sénégal et par les articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, approuve sans réserve ledit rapport, en chacun de ses termes, et chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Troisième résolution : Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les rémunérations visées à l'article 432 de l'AUSCGIE

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les rémunérations visées à l'article 432 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, approuve sans réserve le contenu dudit rapport.

Quatrième résolution : Approbation du rapport d'évaluation du Conseil, ses comités et chacun de ses membres

L'Assemblée Générale, après présentation des résultats de l'évaluation du conseil d'administration, des sous-comités et des administrateurs, au titre de l'exercice 2024, approuve lesdits rapports.

Cinquième résolution : Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Elle donne pour le même exercice décharge aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

Sixième résolution : Affection du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

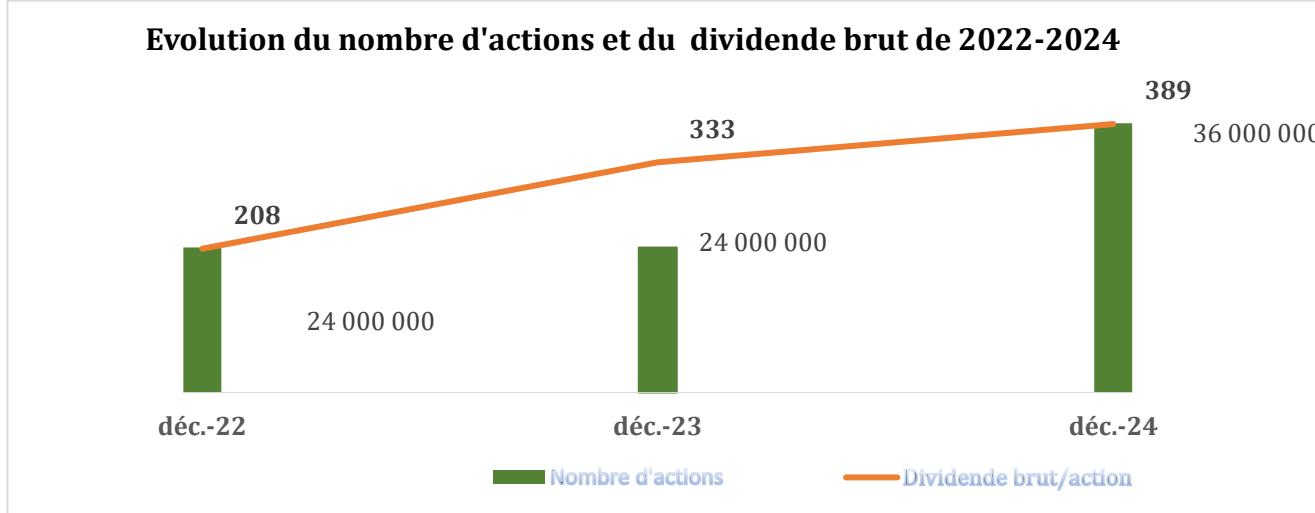
L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice disponible de la manière suivante :

Bénéfice net de l'exercice	:	19 983 670 628
Report à nouveau antérieur positif	:	17 508 491 907
Total à répartir	:	37 492 162 535
Réserve légale (0% du bénéfice net)	:	
Réserve facultative (0% du bénéfice net)	:	-
Dividendes (71% du bénéfice net)	:	14 000 000 000
Report à nouveau	:	23 492 162 535
Total réparti	:	37 492 162 535

Septième résolution : Fixation du montant du dividende

En application de la précédente résolution, l'Assemblée Générale Ordinaire décide que le dividende par action de l'exercice 2024 est de **trois cent quatre-vingt-neuf (389) F CFA**.

Evolution du dividende brut de 2022-2024



- L'augmentation de capital a permis une croissance du nombre d'actions de 50% grâce à la distribution d'actions gratuites, mais sans aucune incidence sur le niveau des fonds propres.
- Hausse des dividendes de **16,7%** entre fin décembre 2023 et le 31 décembre 2024, avec **389 FCFA** contre **333 FCFA**.

Ce dividende sera versé aux actionnaires détenteurs des 36 000 000 actions portant jouissance sur l'année 2024, après prise en compte de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) de 10% sur le dividende brut.

En effet, il sera versé aux actionnaires un dividende net correspondant à une rémunération de **trois cent cinquante 350) FCFA** par action.

Le paiement de ce dividende s'effectuera à compter du **02 juin 2025** auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation domiciliataires des titres.